



## **Avis aux médias pour diffusion nationale**

Le 27 juin 2011

### **Les membres de la section locale 2002 des TCA approuvent par une très grande majorité la nouvelle convention collective conclue avec Air Canada**

TORONTO, - Les membres de la section locale 2002 des TCA travaillant à Air Canada ont voté à 87,7 % en faveur d'une nouvelle convention collective.

Le président des TCA, Ken Lewenza, a affirmé que la nouvelle convention collective avait été formulée après des semaines de négociations complexes sur de nombreux enjeux difficiles, notamment des demandes de l'employeur d'accepter d'importantes concessions et coupures au régime de retraite.

« L'engagement de nos membres et leur volonté de lutter partout au pays ont aidé à faire en sorte que cette convention collective solide soit négociée et ratifiée par une très grande majorité », a déclaré M. Lewenza. « La solidarité de nos dirigeants et de nos membres, ainsi que l'appui de l'AIMTA, du SCFP et des syndiqués du mouvement syndical élargi ont été essentiels pour parvenir à la négociation d'une convention robuste. »

M. Lewenza a fustigé le gouvernement Harper pour avoir indiqué dans les seize heures suivant le début de la grève qu'il allait intervenir et y mettre fin par une loi forçant le retour au travail des syndiqués. « L'intervention des Conservateurs du premier ministre Harper dans ces discussions a été outrancière et a rendu les négociations encore plus difficiles. »

« Cela a constitué une intrusion sans précédent dans le processus de libre négociation collective », a déclaré M. Lewenza.

La nouvelle convention collective prévoit des hausses salariales de 9 % sur une période de quatre ans. Elle rétablit également une pause-repas rémunérée de 30 minutes, elle protège les emplois à Jazz et comprend de nombreuses autres améliorations.

Les principaux éléments du régime de retraite demeurent en place. Le seul ajustement se produira en janvier 2013 et visera les dispositions de la convention collective relatives à la retraite anticipée.

La question des prestations de retraite pour les nouveaux employés fera l'objet d'un processus de médiation et, si celui-ci échoue, cet enjeu sera confié à un arbitre choisi d'un commun accord par les deux parties.

La présidente de la section locale 2002 des TCA, Jamie Ross, a déclaré qu'elle était « fière de la confiance démontrée par nos membres envers notre équipe de négociation en ratifiant cette nouvelle convention collective. »

« Il est aussi clair que la société et que le gouvernement fédéral actuel doivent tenir compte de la détermination de nos membres à être traités avec respect et équité », a souligné Mme Ross.

Paul Janssen, président du comité principal de négociations, a précisé : « le comité est ravi que nous ayons réussi à obtenir des gains bien mérités pour nos membres. Nous avons dû relever des défis impressionnants au cours des dernières années, et nos membres ont enfin obtenu une convention collective solide. »

« Nos membres à Air Canada ont fait preuve d'un courage immense en nous donnant un mandat de grève fort et ils ont démontré une réelle solidarité dans les lignes de piquetage partout au pays », a conclu M. Janssen.

Les TCA représentent 3 800 membres qui travaillent au service à la clientèle et comme agents de vente au sein d'Air Canada. Ils ont voté sur la proposition de convention collective dans le cadre d'une série de réunions de ratification qui ont eu lieu au cours des sept derniers jours.

- 30 -

Renseignements:

Communications, TCA, John McClyment, 416-315-3202 (cell.) ou Angelo DiCaro, 416-606-6311 (cell.).